



Couple marocain avec deux enfants nés en france

Par **michmouche**, le **21/08/2014** à **13:19**

Bonjour,j'ai besoin d'un renseignement ou du moins une réponse.j'ai en amis un couple marocain qui vivent en France depuis bientôt 4ans le mari travail depuis plus de 2ans et en plus ils ont deux enfants nés en France ils arrive pas a comprendre pourquoi ont leurs refuse le droit a nationalité française moi non plus je comprend pas en sachant qu'ils se sont intégrés au niveau des lois française y a t il une solution pour qu ils puissent avoir la nationalité française

En sachant
qu il travail et deux enfants nés en France

En attente d une réponse je vous remerci cordialement

Par **mourad78**, le **21/08/2014** à **21:32**

Bonjour, Je t'invite à regarder ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml#N100B4>

Par **michmouche**, le **22/08/2014** à **11:03**

Bonjour,
Merci a mourad78 de m avoir donné le lien

http://vosdroits.service_public_fr/particuliers/F2213.xhtml#N100B4 mais ce lien ne fonctionne plus si vous avez d autre lien ou de réponses voulez vous bien me les transmettre
Je vous en remercie d avance

Par **mourad78**, le **22/08/2014** à **22:35**

Rebonjour

Le demandeur doit justifier d'une résidence habituelle en France pendant les 5 années qui précèdent le dépôt de sa demande,

La naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité française qui n'est pas automatique. Pour être naturalisé, il faut répondre à des conditions liées notamment à :

- la régularité du séjour en France(5ans sauf exception)
- l'intégration dans la communauté française
- l'absence de condamnations pénales

La naturalisation est soumise à la décision de l'administration qui peut la refuser même si les conditions sont réunies.

Par **michmouche**, le **24/08/2014** à **01:40**

Merci mourad78 pour tes réponses

Par **mourad78**, le **24/08/2014** à **04:42**

Je vous en prie michmouche